

**SQAS 2022 Core Revisé version 2**

**Questionnaire & Guide de lecture**

 

Version 14/12/22

**1. Système de Management et responsabilité**

1.1 Responsabilité du Management

**2. Management des risques**

2.1 Evaluation des risques et mesures de diminution

2.2 Sécurité

2.3 Santé

2.4 Sureté

2.5 Pratiques loyales dans les affaires

2.6 [Environnement](#Environment)

**3.** [**Ressources**](#HumanResources) **Humaines**

3.1 [Recrutement](#Recruitment)

3.2 [Formation](#Training)

3.3 [Comportement basé sur la sécurité (BBS)](#BehaviourBasedSafetyBBS)

3.4 Politique du travail et droits de l'homme

**4. Préparation et réponse aux urgences sur site et hors site**

**5. Analyse des performances et revue de direction**

5.1 Rapport des non-conformités, investigation, analyse et action corrective

5.2 Objectifs QHSE&Séc&RSE. Et analyses de tendance

5.3 [Audit](#Internal_Audit)s internes

5.4 Réunions de revue de direction

Annexe : Définitions relatives aux questions sur la perte de granulés plastiques

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **SQAS Core 2022 Révisé version 2 - Questionnaire & Guide de lecture – Version francaise**  **Nouveau texte par rapport à la version 2019 texte en bleu. Nouveau texte révisé en vert.**  **Le nouveau texte de la version 2 est en rouge**  **(\*) La lettre "M" dans cette colonne identifie une question correspondant aux exigences obligatoires de l'OCS.** | | | | | **OCS (\*)** |
| **Item N°** | **Question** | |  | **Guide de lecture** |  |
|  |  | |  |  |  |
| **1** | **Système de Management et responsabilité** | |  | **Système de Management et Responsabilité** |  |
| 1.1. | Responsabilité du Management | |  | Responsabilité du Management |  |
| **1.1.1.** | **Politiques de la société** | |  | **Politiques de la société** |  |
|  |  | |  | **Note générale : dans les questionnaires SQAS, la référence à une politique écrite, une procédure écrite ou un enregistrement écrit ne signifie pas que l’information doit être sur papier. Les supports électroniques seront acceptés.**  **Le terme "entreprise" désigne une unité évaluable au sens du SQAS telle que définie au point 2.3 des directives SQAS/ESAD.** |  |
| 1.1.1.1 | La société dispose-t-elle d'une politique écrite reflétant l'engagement de la Direction dans : la Sécurité et santé, l’Environnement, la Qualité/les exigences du client, la Sûreté, le Comportement Basé sur la Sécurité (BBS), l’Interdiction de drogues, narcotiques et alcool, le Développement de la formation, le  Signalement des non-conformités, les exigences en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)? | |  | La déclaration de la politique générale doit être claire et sans ambiguïté, en ce qui concerne l'engagement de la Direction sur la Sécurité de toutes les opérations, la Santé du Personnel, la Protection de l'Environnement, de même que sur la qualité des opérations et services, la sureté (incluant la sureté des systèmes d'informations) et répondant à tout moment aux exigences du client. Il doit apparaître clairement que cette politique est révisée, mise à jour, communiquée effectivement au personnel et signée par le Directeur Général en place. Si une politique manque, l'assesseur doit indiquer laquelle. Tous les points mentionnés doivent être repris dans la politique pour marquer un "OUI".  Le BBS (ou un programme équivalent) vise à accroître la sécurité durant les activités en influençant positivement le comportement des opérateurs/conducteurs par l'observation, le parrainage, la communication et le feed-back. Les principes du BBS sont applicables pour tout module SQAS. Les détails sur le BBS se trouvent dans les instructions du Chapitre 3.3 de ce questionnaire. Il est prévu que les programmes du BBS font partie intégrante de la politique "SHE". Vérifier s'il est spécifiquement fait référence à la politique du BBS  Les guides élaborés par le CEFIC sont disponibles à partir du lien suivant:  <https://cefic.org/library-item/behaviour-based-safety-guidelines-training-drivers-safe-driving-road-freight-vehicles> .  Vérifier s'il est explicitement établi dans la politique que l'usage ou ou être sous l'influence de toute drogue ou alcool sont interdits durant les heures de travail.  Pour la sûreté: il est essentiel de protéger les gens, sauvegarder l'intégrité des produits de grande valeur ou des produits dangereux contre la perte par destruction intentionnelle ou par vol. Ceci couvre également la protection des informations numériques, y compris les informations exclusives mise à la disposition du prestataire de services logistiques.  Vérifier si l'importance de ces objectifs est spécifiquement mentionnée dans la politique.  La RSE est un concept selon lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, du travail et droits de l'homme et de la gouvernance, de la sécurité et des préoccupations environnementales dans leurs opérations commerciales et dans leur interaction avec leurs parties prenantes (Ceci est également valable pour les achats durables). Pour plus d'informations sur la RSE voir http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0681:FIN:EN:PD  Pour le volet social: Les droits humains fondamentaux, les conditions et horaires de travail, la non-discrimination, la liberté d'association, l'interdiction faire travailler les personnes qui n'ont pas l'âge requis par la loi. Vérifiez si ces sujets sont spécifiquement mentionnés dans la politique.  Pour la gouvernance: l'éthique dans les affaires / l'équité dans les affaires (exemple: la lutte contre la corruption et le soudoiement, les conflits d'intérêts, la fraude, le blanchiment d'argent, les pratiques anti-concurrentielles). Vérifiez si ces sujets sont spécifiquement mentionnés dans la politique.  Pour un glossaire des termes de RSE voir la feuille "Glossaire des termes de RSE" | X |
| 1.1.1.2 | Dans le cas où la société manipule /transporte ou sous-traite la prise en charge ou le transport de granulés plastiques : | |  | **Toutes les définitions relatives aux questions sur la perte degranulés plastiques sont inclues dans l'annexe à la fin de ce document.**  Les très petites particules de granulés/flocons/poudre qui se perdent pendant le transport, la manutention, le nettoyage ou le stockage peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement aquatique si elles atteignent les rivières, les lacs ou la mer. Les granulés sont produits dans de nombreuses couleurs. Les granulés plastiques sont également connus sous le nom de "billes ou pastilles" et sont normalement de forme sphérique ou lenticulaire.  Dans certains pays, le plastique peut également être appelé "résine".  Voir également Cefic /ECTA Guidelines "Safety and Quality Best Practice Guidelines for Unloading of Polymers in Bulk", item 5: <https://cefic.org/library-item/best-practice-guidelines-safety-quality-guidelines-for-unloading-polymers-in-bulk> |  |
| 1.1.1.2. a | La Direction générale a-t-elle adhéré au programme "Operation Clean Sweep" (OCS) ? | |  | L'OCS est un programme international destiné à prévenir le déversement de pellets plastiques (granulés, flocons) ainsi que de poudre de plastique et leur perte dans l'environnement lors de leur manipulation par les différentes entités de la chaîne de valeur des plastiques.  <http://www.opcleansweep.eu/> L'évaluateur vérifiera que l'entreprise est répertoriée sur ce site web.  Pour adhérer au programme OCS, l'entreprise doit signer l'engagement OCS :  1. Améliorer la configuration du site de travail pour prévenir et traiter les déversements.  2. Créer et publier des procédures internes pour atteindre zéro perte de matériaux plastiques industriels.  3. Former et responsabiliser les employés à la prévention, au confinement, au nettoyage et à l'élimination des déversements.  4. Auditer régulièrement les performances  5. Respecter toutes les réglementations locales et nationales applicables au confinement des plastiques industriels.  6. Encourager les partenaires (entrepreneurs, transporteurs, distributeurs, etc.) à poursuivre les mêmes objectifs".  En signant cet engagement, l'entreprise verra son nom figurer sur le site internet d'OCS.  Voir les définitions de "perte" et de "déversement" dans l'annexe.  L'évaluateur cherchera des preuves écrites que le programme OCS est une priorité. | M |
| 1.1.1.2. b | L'entreprise a-t-elle demandé aux sous-traitants concernés de signer le programme OCS ? | |  | L'évaluateur attribuera une note positive si les entreprises de transport, les stations de lavage et les entreprises de collecte des déchets impliquées dans les activités de manutention des granulés sont tenues de signer le programme OCS. | M |
|  | L'entreprise informe-t-elle et promeut-elle le programme OCS auprès de ses partenaires d’affaires (par exemple, d'autres prestataires de services différents de ceux mentionnés au point 1.1.1.2.b, les fournisseurs, les clients, les recycleurs) pour les encourager à poursuivre les mêmes objectifs en matière de prévention des pertes de granulés ? | |  | L'auditeur cherchera des preuves documentaires de cette communication. | M |
| 1.1.1.3 | L'entreprise a-t-elle élaboré un plan d'action pour la digitalisation? | |  | Le plan doit inclure des actions, des personnes responsables et des échéances pour développer des solutions numériques permettant l'échange de données en temps réel avec les clients et les fournisseurs logistiques. |  |
| 1.1.1.4. | Est-ce que la Direction Générale est suffisamment visible et effective pour transmettre le message QHSE&Sec. | |  | Les documents doivent prouver un leadership actif en prenant l'initiative, par exemple dans présentations, interventions, discuter des sujets HSSE aux réunions du personnel ainsi que des (sous)-traitants. Indiquer quelle preuve a été vue. | X |
| 1.1.1.5. | Est-ce que la Direction Générale est interactive et encourage son personnel de façon constructive à être activement impliqué dans l'amélioration de la performance de QHSE/Sec.? | |  | Il doit être prouvé qu'il y ait une communication de la part de la Direction et de l'encadrement ainsi que des rapports de réunions sur les points suivants: - encouragement du personnel et des fournisseurs afin de montrer l'engagement en matière de QHSE. - le suivi des indicateurs QHSSE vis-à-vis des objectifs QHSSE tels que des incidents, accidents évités de justesse, maladies causées par le travail. Ceux-ci devraient également être discutés dans le(s) comité(s) approprié(s). |  |
| **1.1.2.** | **Rôles et responsabilités** | |  | **Rôles et responsabilités** |  |
| 1.1.2.1. | Existe-t-il un organigramme et des descriptifs de fonction associés définissant le rôle de chacun dans l'organisation, incluant les responsabilités relatives à la QHSE&Séc et de RSE? | |  |  | X |
| 1.1.2.2. | L'organigramme prévoit-il une (des) personne(s) responsable(s) de la gestion de la numérisation ? | |  | Comme exigences minimales, les responsables superviseront et géreront les projets numériques, la sécurité des données, les procédures et la conformité à la réglementation RGPD. Ce service pourrait être externalisé, mais la responsabilité restera celle du responsable de l'entreprise. |  |
| **1.1.3.** | **Législation et autres exigences** |  | | **Législation et autres obligations** |  |
| 1.1.3.1. | Existe-t-il une preuve que la société reste informée de toute la législation et des développements législatifs dans le domaine de QHSE&Sec et de la RSE. Et y-a-t-il des personnes formellement désignées ou une source bien définie? |  | | Rechercher des preuves documentées sous la forme de registre mis à jour avec la législation adéquate. Cela inclut au minimum les lois sur l'environnement, les réglementations sur la santé et la sécurité, la Responsabilité Sociétale des Entreprises et les autres réglementations applicables. Concentrez-vous sur l'évolution de la législation. Demandez à l'entreprise des exemples de changements dans la législation qui se sont produits au cours des dernières années s' il s'agit d'une première évaluation SQAS, et les 3 dernières années s' il s'agit d'une réévaluation SQAS, et vérifier la façon dont la société les a mises en œuvre. Au cas où une(des) personne(s) est(sont) formellement désignée(s), cette responsabilité devrait être clairement décrite dans une description du poste. Au cas où l'on fait appel à une source extérieure, il devrait clairement y avoir un contrat, échange de lettres ou quelqu'autre forme d'accord écrit spécifiant le service à fournir, quand et qui au sein de la société. Directive UE : 89/391/CE Art. 7 (Santé et Sécurité) |  |
| 1.1.3.2. | Y a-t-il une procédure écrite existante de sorte que les changements législatifs, détaillés dans les différentes lois, soient communiqués et mis en œuvre dans l'entreprise? |  | | Rechercher des preuves documentées des changements communiqués et mis en place au sein des divers systèmes de documentation et d'enregistrements du management QHSE&Sec et RSE. Rechercher aussi la communication/l'information faite au personnel concerné. Directive UE: 89/391/EEC (Santé et Sécurité) L'entreprise doit s'assurer que ses employés se tiennent au courant des réglementations concernant les produits transportés / manipulés. Les clients et les fournisseurs doivent être impliqués. Directive UE 98/24 / CE Art. 8 et amendements. |  |
| 1.1.3.3. | Y-a-t-il une revue de conformité régulière qui est faite du système avec les exigences légales? |  | | Rechercher des documents d'évaluation et suivre les actions identifiées, si tel est le cas. Cette évaluation devrait être détaillée/adaptée suivant la nouvelle législation et les changements en cours d'opération. |  |
| 1.1.3.4. | Est-ce que le Conseiller à la Sécurité pour le Transport des Matières Dangereuses délivre un rapport annuel à la Direction sur les activités de la société concernant le transport des matières dangereuses, en accord avec les exigences légales et dans les 6 mois à compter de la fin de l'année. |  | | Vérifier que le Conseiller pour la sécurité des matières dangereuses a délivré un rapport annuel pour le 1er juillet (exigence industrielle). Le rapport résume les activités de la sociéte concernant le transport des matières dangereuses pour le calendrier de l'année précédente. Note "1" si le rapport est à temps et en accord avec les exigences légales. Note "N/A" seulement s'il n'y a pas de matières dangereuses transportées ou chargées. Note "0" si l'activité inclut le transport ou le chargement de matières dangereuses et qu'aucun rapport n'est disponible avant le 1er juillet, même s'il n'y a pas d'obligation légale. Directive UE 2008/68/CE- ADR 1.8.3. |  |
| 1.1.3.5. | Dans le cas où la société manipule/transporte des granulés plastiques : |  | |  |  |
| 1.1.3.5. a | Existe-t-il un processus pour informer les organismes réglementaires (lorsque la réglementation l'exige) en cas de perte de granulés ? |  | | L'évaluateur recherchera des preuves de communications aux organismes réglementaires, le cas échéant. | M |
| 1.1.3.5. b | Existe-t-il un processus de communication interne et externe sur l'avancement du programme de perte de granulés ? |  | | L'organisation doit développer, documenter, maintenir et communiquer à l'ensemble du personnel, un ou plusieurs processus de communication interne sur la prévention des pertes de granulés.  L'évaluateur attribuera une note positive si au moins les clients sont informés, et si les informations sont accessibles au public (par exemple sur le site web de l'entreprise).  L'organisation doit conserver des informations documentées comme preuve de ces communications. | M |
| **2** | **Management des risques** |  | | **Management des risques** Cette section comprend le management des risques liés à la sécurité, à la santé, à l'environnement, à la sûreté, à la RSE et à la conformité réglementaire. |  |
| 2.1. | Evaluation des risques et mesures de diminution |  | | Evaluation des risques et mesures de diminution |  |
|  |  |  | | Le management des risques consiste en l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des risques, suivies d'une application coordonnée des ressources afin de minimiser, surveiller et contrôler la probabilité et / ou l'impact des événements malheureux.  Un système documenté doit être en place pour identifier tous les risques associés aux activités de l'organisme, l'évaluation des risques doit satisfaire la législation réglementaire aussi bien que les risques opérationnels qui ne sont pas couverts par la législation applicable. L'évaluation en vue d'identifier et de réduire les risques doit être accompagnée de la mise en oeuvre d'un plan d'actions, celui-ci identifiera les risques potentiels mesurables pour une période donnée d'opérations. Le système doit prendre en compte tous les risques d'accidents possibles, d'incidents ou de décharges dans l'environnement qui peuvent provoquer une exposition humaine ou environnementale. L'évaluation du risque et le système de management doivent examiner les questions suivantes :  - quels sont les dangers?  - qu'est-ce qui ne va pas?  - quelle est la probabilité pour que quelque chose aille mal?  - quel est l'impact potentiel sur les personnes, le terrain et l'environnement?  - quelles mesures doivent/peuvent être prises pour réduire les risques autant que possible?  - des soins médicaux sont-ils disponibles et assurés en cas d'urgence?  Le management des risques doit être vu comme un processus continu. Le processus doit être répété à intervalles réguliers, basé sur l'expérience pratique et l'évaluation d'incidents. Les activités à haut risque recevront une revue plus fréquente. Une évaluation des risques doit aussi être menée lorsqu'il y a un changement significatif des activités opérationnelles (p.e. manutention d'un nouveau produit, utilisation d'un nouvel équipement, changements dans les procédures opératoires). Les nouveaux projets doivent être évalués à un stade précoce. Les évaluations des risques des nouveaux projets doivent être menées en étroite coopération avec les fournisseurs de produits chimiques. EU Directive : 89/391/EEC Art. 9.  Le "Guidelines des meilleures pratiques pour la sécurité du (dé) chargement des véhicules routiers de fret" fournit des informations supplémentaires pour l'utilisation par la société évaluée, en ce qui concerne: les interfaces de chargement et / ou déchargement; SULID; Opérations non standard (ONS); issues et accès; utiliser des raccords; et beaucoup plus. L'évaluateur peut aussi utiliser cette information comme guide pour évaluer les principaux risques éventuels liés aux activités de la société évaluée. En outre il est fait référence à l'annexe 7 du Guidelines mentionnés ci-dessus.  En cas d'évaluation d'un terminal de transfert, les risques décrits dans les "Directives Cefic / ECTA sur la sécurité du stockage et de la manipulation des conteneurs transportant des marchandises dangereuses et des substances dangereuses" doivent être pris en compte.x<https://cefic.org/library-item/safe-storage-handling-containers-carrying-dangerous-goods-hazardous-substance> |  |
| 2.1.1. | Existe-t-il un processus pour évaluer et documenter les dangers relatifs à la Sécurité, la Santé, l'Environnement et la Sûreté en relation avec les activités de l'entreprise et prenant en compte les aspects suivants: |  | | Pour noter cette question, l'évaluateur  - vérifiera les preuves documentaires présentées par l'entreprise au début de l'évaluation  - vérifie à nouveau à la fin de l'évaluation. Si l'un des risques n'est pas correctement géré, le score de cette question sera de zéro.  Pour attribuer un "Oui", un système documenté (vérifier une matrice / un planningr détaillant toutes les activités opérationnelles) doit être en place (voir le commentaire principal plus haut) pour évaluer et gérer les risques des activités existantes et nouvelles. Vérifier si le processus d'évaluation des risques est répété à intervalles réguliers (au moins annuellement) pour les opérations existantes et prend en compte l'expérience pratique obtenue durant les opérations et à partir des évaluations d'incidents. Vérifier si une évaluation des risques a été menée chaque fois qu'il y a eu un changement significatif dans les activités opérationnelles et lors de nouveau projet. Vérifier le rapport d'évaluation des risques de 2 nouvelles activités ou nouveaux projets récents. Dans le cas d'entreprises de transport, reportez-vous à la directive du CEFIC «Guidelines sur l'évaluation des risques de sécurité pour les opérations de transport chimique". Au minimum, les articles 5 "Analyse qualitative" (matrice de risque) et 6 "Les scénarios d'accidents ayant des conséquences à fort potentiel" doivent être pris en compte |  |
| 2.1.1.a | - démarrage de nouvelles opérations/activités (p.e. nouveaux produits, nouveaux itinéraires) |  | | L'évaluateur doit identifier tout nouveau produit récemment transporté, stocké, manipulé ou nettoyé, ainsi que tout nouvel itinéraire emprunté par les produits transportés. Ces activités doivent être vérifiées par une évaluation des risques. L'auditeur doit demander à voir le rapport du CSTMD (si un CSTMD est nécessaire) qui évalue l'impact de la sécurité et de l'environnement de nouveaux produits avant le transport ou de nouveaux services qui sont planifiés.Directive UE 98/24/EC et amendements |  |
| 2.1.1.b | - changement d'opérations/activités (Management du changement) |  | | A partir des conversations avec les audités, identifier tout changement dans les pratiques du travail.  Se reporter aux lignes directrices sur le management du changement (MOC): "Gérer le changement dans une chaîne d'approvisionnement en produits chimiques": <https://cefic.org/library-item/guidelines-for-managing-change-in-a-chemicals-supply-chain/> ou équivalent.  Rechercher les enregistrements de l'évaluation des risques comme indiqué dans la section 5 des lignes directrices ou l'équivalent. |  |
| 2.1.1.c | - revue périodique des risques sur les activités courantes |  | | Les activités courantes peuvent être influencées par des circonstances de changement, de législation ou d'incidents qui surviennent. Les tâches critiques doivent être revues annuellement, les tâches non critiques tous les trois ans.  L'évaluateur doit vérifier que le champ d'application de la révision est en ligne avec les activités définies dans le PAD |  |
| 2.1.1. d | identification des **déversements/pertes** potentiels de granulés plastiques dans le cas où l'entreprise les manipule/les transporte ? |  | | Les évaluations des risques doivent inclure une documentation sur les activités de manipulation des granulés au sein de l'installation afin d'identifier les risques de déversements, de fuites et de pertes et leur impact potentiel. L'évaluation doit identifier les zones à haut risque ainsi que les voies d'accès à l'environnement extérieur et inclure des mesures, des équipements et des procédures de prévention, de confinement et de nettoyage.  Un plan de réduction des risques pour prévenir et traiter les déversements, comprenant les responsabilités, les actions, les changements d'infrastructure, les équipements et le calendrier, doit être mis en œuvre et tenu à jour. Il établira des mesures, des protocoles et/ou des procédures de prévention, de confinement et de nettoyage/réaction.  L'analyse des risques doit être revue périodiquement et mise à jour. Elle doit contenir :  a) **Emplacements / procédés/activités**/ où un déversement/une perte de granulés peut se produire  Exemples :  - Une société de transport pourrait identifier les granulés :   * dans où sur l'unité de transport après l'opération de chargement/déchargement qui présentent un risque de chute après que le camion ait quitté le site. * la chute à partir des remorques dans son installation de transbordement pendant les opérations de chargement/déchargement.   - Une station de lavage de citernes pourrait identifier un endroit où il y a un risque de déversement de granules lors de l'ouverture des couvercles de citernes.  - Un entrepôt pourrait identifier un risque de déversement de granulés pendant l'opération de désensachage.  b) L’établissement disposera d'une carte identifiant les points où des déversements de granulés peuvent se produire. L'évaluateur utilisera ce plan lors de sa visite du site.  c) **Une analyse des causes profondes** du processus pour déterminer où et pendant quelle opération un déversement/une perte de granulés, de poudre ou de flocons peut se produire.  d) L'évaluation de la **probabilit**é d'un déversement/perte et de son ampleur afin d'attribuer la priorité et le "classement des risques" appropriés.  Des méthodes d'évaluation des risques qualitatives ou quantitatives peuvent être utilisées. | M |
| 2.1.1. e | l'identification de la génération potentielle de poussière de plastique dans le cas où l'entreprise manipule/transporte des granulés? |  | | La poussière est difficile à nettoyer et il faut s'efforcer d'éviter sa formation. | M |
| 2.1.2 | Si l'entreprise a des activités sur le site : Les limites physiques du programme OCS, y compris les zones entourant le site, sont-elles définies et documentées ? |  | | Toute zone environnante qui pourrait être affectée par des pertes de granulés plastiques provenant des activités du site doit être considérée comme faisant partie du programme OCS du site (par exemple, la perte de granulés plastiques tombés des camions sur les routes et les ronds-points à l'extérieur du site après le chargement ou le déchargement). Les environs communs qui sont inclus dans un programme OCS commun (c'est-à-dire un programme OCS qui n'est pas géré par la société évaluée) tels que les programmes de zones portuaires ou industrielles sont exemptés. | M |
| 2.1.3 | Existe-t-il un plan de réduction des risques pour prévenir et traiter les déversements/pertes de granulés plastiques et leur récurrence ? |  | | Le plan doit inclure les responsabilités, les actions et les délais. Il doit être mis en œuvre et tenu à jour. Il établira des mesures de prévention, de confinement et de nettoyage/réaction, des protocoles et/ou des procédures.  La hiérarchie suivante des mesures (niveaux de protection) doit être prise en compte lors de l'élaboration des procédures :  1. Éviter les manipulations inutiles  2. Meilleures pratiques pour la manipulation/les outils/les procédures  3. Confinement  4. Nettoyage/atténuation  Les protocoles et ou procédures comprendront l'équipement nécessaire pour traiter les déversements/pertes. Des registres doivent être tenus.  Le plan doit couvrir les déversements/pertes générés par les granulés plastiques et la poussière de plastique et/ou la poudre de plastique.  Voir Manuel OCS <http://www.opcleansweep.eu/wp-content/uploads/2013/04/OCS_Manual_EU_ENG_2015.pdf> | M |
| 2.1.4 | Des mesures sont-elles prises pour maîtriser/diminuer tous les risques potentiels identifiés? |  | | Il doit être vérifié que la société a pris des mesures appropriées pour diminuer les risques identifiés dans l'évaluation des risques autant que faire se peut, p.e, par:  - des procédures opératoires écrites adéquates  - une sélection de l'équipement approprié  - une sélection d'itinéraires  - une formation appropriée  - des dispositions de réponse aux situations d'urgence  - un équipement de protection collectif et personnel adéquat  <https://www.rcsk.sk/mix/Responsible%20Care%20Security%20Code%20-%20Guidance.pdf> |  |
| 2.2. | Sécurité |  | | Sécurité |  |
| 2.2.1. | **Equipement de protection individuel (EPI)** |  | | **Equipement de protection individuel (EPI)** |  |
|  |  |  | | Veuillez noter que cette section concerne les EPI utilisés par "le personnel EN PROPRE" et les sous-traitants totalement intégrés. Les contrôles des EPI du personnel sous-traitant sont couverts par la section sur la sous-traitance. |  |
| 2.2.1.1 | Existe-t-il une procédure écrite établissant quel EPI doit être utilisé et dans quelles circonstances? |  | | Un document très clair et compréhensif, en accord avec l'évaluation du risque, doit être disponible, définissant en détail quel EPI doit être utilisé et dans quelles circonstances prenant en considération les instructions des clients. Vérifier minutieusement. Dans le cas d'une évaluation de service de transport, le Manuel conducteur peut être accepté comme «un document très clair et complet", s'il est conforme à ces exigences. L'évaluateur devrait se concentrer sur la connaissance réelle des salariés dans l'utilisation des EPI. Les résultats dans les documents (positifs ou négatifs) doivent toujours être vérifiés par un questionnement des conducteurs / opérateurs . Note de 1 si le questionnement fournit la preuve positive. Si les enregistrements sont clairs, mais le questionnement fournit une preuve négative, la note est de 0. Dans ces cas, il est recommandé d'ajouter un commentaire expliquant le score. En outre, chaque procédure ou instruction d'exploitation devrait préciser quel EPI , formation ou exigence de formation spécifique liée au produit doit être mis en oeuvre pour chaque opération . Directive européenne 89/391 / CEE Art.9. Dans le cas des entreprises de transport, les EPI doivent se conformer, au minimum, aux normes indiquées dans la section 10 du «Guidelines sur les pratiques exemplaires pour la sécurité du (dé) chargement des véhicules routiers de fret", à moins que la législation locale ait des exigences supplémentaires. La sélection des EPI doit être clairement basée sur les produits chimiques manipulés et les activités exercées. Les instructions des clients ne sont pas toujours suffisantes et doivent être évaluées par les transporteurs. |  |
| 2.2.1.2. | L'EPI est-il régulièrement vérifié (avant utilisation et à intervalles réguliers) et remplacé si nécessaire? |  | | La vérification de l’équipement doit être détaillée, avec mention de la date d’inspection, le nom de l’inspecteur et les commentaires. L'auditeur doit demander à voir un registre de sortie des EPI pour les employés, ceci peut alors servir à vérifier des re-sorties d'équipement EPI défectueux. Le registre doit aussi montrer la fréquence des contrôles des EPI pour vérifier leur état. |  |
| 2.2.1.3. | Y-a-t-il des instructions et une formation fournies lorsque l'EPI Catégorie III ou d'autres précautions sont nécessaires et utilisées ? |  | | Exemples d' EPI du type III: appareils respiratoires autonomes, filtres, combinaisons sous pression, harnais… Pour des produits chimiques bien spécifiques, tels que le PEG en cas de manipulation de phénol, gluconate de calcium en cas de manipulation de l'acide fluorhyrique etc…, des précautions spéciales et une formation sont nécessaires. Directive UE: 2016/425, 89/391 CE |  |
| 2.3 | Santé |  | | Santé |  |
| 2.3.1 | Les Fiches de Données Sécurité provenant des fabricants sont-elles disponibles sur site pour tous les produits transportés et/ou manipulés? |  | | Une procédure écrite d'acceptation du produit doit être mise en place exigeant la fiche de données sécurité avant que le produit ne soit manipulé. Les fiches de données sécurité doivent être fournies par le fabricant et maintenues en permanence à jour, incluant le respect de la réglementation REACH/ et du réglement CLP. Vérifier que ces informations sur le site soient accessibles (p.e. un dossier avec les fiches de données sécurité de tous les produits transportés ou manipulés). Vérifier au hasard la disponibilité de l'information pour quelques produits. Pour les distributeurs, les FDS doivent inclure celles des produits dilués et mélangés sur site. |  |
| 2.4 | Sureté |  | | Sureté |  |
| 2.4.1 | **Protection des biens et des personnes** |  | |  |  |
| 2.4.1.1 | Y a-t-il un système pour contrôler l'entrée, la sortie et limiter l'accès à certains endroits de tout le personnel et visiteurs par une identification positive ? |  | | Donner une note pour toute méthode de contrôle efficace. P.e. un gardien, un système de carte d'entrée électronique, un registre d'entrée, etc… Des accès limités à certains endroits doivent être en place.  Référence au guide «Responsible Care Security Code», point 3.1. Le guide peut aider à identifier les points à évaluer  <https://www.rcsk.sk/mix/Responsible%20Care%20Security%20Code%20-%20Guidance.pdf> |  |
| 2.4.1.2 | Y a-t-il une procédure écrite en place, exigeant des inspections périodiques détaillées afin d'identifier les atteintes en ce qui concerne la sûreté des bâtiments? |  | | Vérifier la disponibilité et l'usage de ces fiches d'inspection périodique ou des listes de vérification de la sûreté et vérifier le rapport des incidents et les actions pour y remédier. |  |
| 2.4.1.3 | L'entreprise a-t-elle évalué le risque d'entrée non autorisée (y compris les réfugiés) dans les locaux de l'entreprise, le matériel de transport, les installations de lavage de citernes, les zones de stockage ou les installations de traitement de l'information sur le site? |  | | Ce risque d’entrée non autorisée de réfugiés devrait être évalué même si l’entreprise ne se trouve pas dans un «hotspot».  Les frontières et les itinéraires empruntés par les réfugiés doivent être pris en compte.  Les périmètres de sécurité doivent être définis et utilisés pour protéger les zones contenant des informations sensibles ou critiques et des installations de traitement de l’information (ex: salle où sont hébergés les serveurs informatiques). |  |
| 2.4.2 | **Protection des données numériques** |  | |  |  |
| 2.4.2.1 | Une évaluation des risques a-t-elle été effectuée au cours des douze derniers mois, à une fréquence minimale, concernant les données sur les clients, les produits et les opérations et des mesures ont-elles été prises pour atténuer les risques identifiés? |  | | Vérifiez que l'évaluation des risques a été effectuée. Vérifiez que l'entreprise a mis en place des mesures de protection des données, par exemple sur les liens EDI, le traitement des commandes et l'utilisation des détails de la commande client sur un site Internet. EDI (Electronic Data Interchange): échange de documents commerciaux entre ordinateurs dans un format électronique standard entre des partenaires commerciaux. Si cette tâche est externalisée, l'évaluateur demandera le contrat avec le fournisseur et vérifiera que les sujets mentionnés ci-dessous sont couverts. Les risques suivants doivent au moins être pris en compte pour protéger les données: - Attaques de pirates informatiques - Malwares infectieux (logiciel spécialement conçu pour perturber, endommager ou obtenir un accès autorisé à un système informatique) - Sécurité des informations commerciales sur les appareils mobiles (ordinateurs portables, tablettes, téléphones cellulaires, etc.). |  |
| 2.4.2.2 | Existe-t-il un inventaire des actifs des technologies de l’information contenant des données confidentielles? |  | | Les actifs comprennent le matériel (tout périphérique pouvant conserver des données, comme les ordinateurs portables, les téléphones portables, les appareils photo, etc.) et les logiciels gérant les informations. Un inventaire de ces actifs doit être établi, tenu à jour . L'équipement et les actifs hors site doivent être inclus. |  |
| 2.4.2.3 | Existe-t-il un programme de maintenance proactif sur les actifs, traitant les technologies de l'information |  | | Le programme de maintenance doit être conçu selon les intervalles de service et les spécifications recommandés par le fournisseur. Il devrait inclure le matériel et des logiciels. Les enregistrements doivent être conservés. |  |
| 2.4.2.4 | Le système d'information est-il audité au moins une fois par an par un auditeur indépendant pour s'assurer que tous les critères définis sont respectés? |  | | Des exemples d'audits acceptables sont ceux liés à la certification ISO 27001 ou les audits réalisés par des auditeurs d'assurance de systèmes d’informations. Si l'auditeur est interne, il doit être indépendant du développement et de la maintenance du système informatique. Un auditeur interne appartenant au département informatique n'est pas considéré comme indépendant. |  |
| 2.4.2.5 | Un système est-il en place pour assurer que la communication et l'échange d'informations sur les questions de sûreté sont appropriés ? |  | | Vérifiez la façon dont les menaces de sûreté sont communiquées aux employés et sous-traitants. Le système devrait inclure des informations aux salariés et la direction lorsque le niveau de menace change. Un système d'échange d'informations avec les autorités en charge de l'application de la loi locale/ nationale devrait être mis en place. Reportez-vous au guide "Responsible Care sécurité code" article 5 |  |
| 2.4.2.6 | Un système est-il en place pour assurer que la réponse aux menaces et aux incidents de sûreté sont définis ? |  | | Vérifiez le signalement et les plans d'action pour les incidents et menaces de sûreté. Reportez-vous au guide "Responsible Care sécurité code" article 6 |  |
| **2.5** | **Pratiques loyales dans les affaires** |  | | **Pratiques loyales dans les affaires** |  |
| 2.5.1 | La société a-t-elle formalisé des pratiques commerciales équitables ? |  | | Pour noter 1 les mécanismes suivants doivent être couverts: l'évaluation des risques sur l'éthique des affaires menée sur la chaîne d'approvisionnement en amont de la définition des politiques, communication du Code d'éthique/ de la politique d'éthique des affaires à tous les employés, communication du Code d'éthique/ de la politique d'éthique des affaires à tous les partenaires (par exemple, les fournisseurs) |  |
| 2.5.2 | Y a t-il des mécanismes en place pour assurer la mise en œuvre efficace de la politique de lutte contre la corruption et le soudoiement? (y compris, par exemple: conflit d'intérêts, fraude, blanchiment d'argent) |  | | Pour noter 1, les mécanismes suivants doivent être mis en place: signature attestant de la prise de connaissance de la politique anti-corruption pour tous les salariés concernés, procédure d'approbation spécifique pour les opérations sensibles (par exemple, des cadeaux, voyage), procédures spécifiques pour retenir et avoir recours à des tiers intermédiaires (diligence raisonnable, certifications), mécanismes pour faire face aux violations de la politique (par exemple, des sanctions éventuelles), canal de communication sécurisé pour les employés pour demander des conseils ou exprimer leurs préoccupations (par exemple, hotline, procédure de signalement), audit interne sur le respect de la politique de lutte contre la corruption et le soudoiement, contrôles internes (par exemple principe des quatre yeux, séparation des fonctions, la rotation des tâches/responsabilités). Pour noter 1, la société doit avoir établi des contrôles internes efficaces et appropriés pour identifier et prévenir la corruption (par exemple principe yeux multiples, procédure d'approbation spécifique pour les opérations sensibles (par exemple, les avantages financiers). |  |
| 2.5.3 | Y a t-il des mécanismes en place pour assurer la mise en œuvre efficace de la politique des pratiques non-concurrentielles ? |  | | Pour noter 1, les mécanismes suivants doivent être mis en place: signature attestant de la prise de connaissance de la politique concernant les pratiques anti-concurrentielles nécessaires pour tous les employés concernés, mécanismes pour faire face aux violations de politique à savoir d'éventuelles sanctions, la sensibilisation ou de formation sur les pratiques anticoncurrentielles (par exemple, les cartels , la fixation des prix, le truquage des offres), l'audit interne sur le respect de la politique des pratiques anticoncurrentielles |  |
| **2.6** | **Environnement** |  | | **Environnement** |  |
| 2.6.1 | La classification, le stockage, la ségrégation, l'identification, la protection et la destination finale des déchets générés sont-ils effectués conformément aux réglementations et uniquement par des sociétés de gestion des déchets agréées par la loi? |  | | Tous les déchets: généraux, non dangereux et dangereux, doivent être classés, stockés, étiquetés, séparés, protégés de la pluie(si applicale) et éliminés de façon sûre, pratique et conforme à la loi par des personnes, des organisations et des sites disposant des autorisations/licences exigées par la loi. L'évaluateur doit vérifier que les enregistrements d'élimination des déchets sont conservés conformément aux exigences légales. Les transporteurs de déchets, les collecteurs/les installations de regroupement et de traitement de déchets, les négociants doivent fournir la preuve de des inscriptions ou autorisation nécessaires. La filière d'élimination et la destination finale des déchets devraient être établies. Les échantillons qui n'ont plus besoin d'être stockés et tout matériau d'emballage utilisé généré sur place sont également considérés comme des déchets. |  |
| 2.6.2 | L'entreprise a-t-elle effectué une évaluation des risques prenant en compte l'impact des activités de l'entreprise sur la contamination des sols et des eaux souterraines? |  | | Rechercher des preuves documentaires. Dans de nombreux pays la surveillance périodique des sols est nécessaire: vérifier le dernier rapport. Vérifiez que des mesures préventives / correctives ont été mises en œuvre si le risque identifié n'est pas acceptable. |  |
| 2.6.3. | Les déchets plastiques ne sont pas mis en décharge ? |  | | La mise en décharge des déchets plastiques n'est pas considérée comme une pratique durable. Les matières plastiques peuvent être recyclées, revendues ou envoyées à l'incinération (avec récupération d'énergie) ou utilisées comme combustible de substitution (par exemple dans les fours à ciment). | X |
| 2.6.4 | Y a-t-il un programme en place pour mesurer et réduire proportionnellement les déchets générés par les activités de l'entreprise? |  | | Un système efficace doit être mis en place pour mesurer et réduire les déchets de la société, par exemple, les huiles usées, la ferraille, les piles usagées, les résidus de produits, les eaux usées, etc |  |
| **3** | **Ressources Humaines** |  | | **Ressources Humaines** |  |
| **3.1** | **Recrutement** |  | | **Recrutement** |  |
| 3.1.1 | Y a-t-il une procédure écrite de recrutement qui prend en compte l'expérience professionnelle, la compétence/formation pertinente pour tout le personnel y compris le personnel intériméraire? |  | | Note "1" seulement s'il existe une procédure écrite de recrutement pour toutes les fonctions et les preuves d'application de cette procédure. Les employés de la société avec des fonctions différentes doivent être listés et vérifiés. |  |
| 3.1.2 | Le personnel opérationnel (conducteurs, opérateurs, etc…) est-il soumis à un examen médical périodique lorsque requis par la loi ou par l'évaluation des risques du poste? |  | | Contrôler que tout le personnel opérationnel a été soumis à un tel examen médical périodique. Cet examen devrait être adapté aux risques inhérents aux tâches des personnels opérationnels. Si la loi autorise le personnel opérationnel à refuser un examen médical, vérifiez que toutes les exigences légales qui en découlent sont remplies; dans ce cas, le score sera nul avec un commentaire obligatoire de l’évaluateur. |  |
| 3.1.3 | Existe-t-il une procédure disciplinaire et de doléances? |  | | Une doléance est une plainte par un employé concernant une action que son employeur a prise ou envisage de prendre à son égard. La procédure de doléance et disciplinaire devrait être écrite et communiquée à tous les employés. Elle devrait comprendre les actions nécessaires pour lever une doléance et la sanction qui sera appliquée dans les différents cas et devrait se concentrer sur SHEQ & Sec et de la RSE. Vérifiez en demandant à un échantillon d'employés le contenu de cette procédure. |  |
| **3.2** | **Formation** |  | | **Formation** |  |
|  |  |  | | Si des sous-traitants totalement intégrés sont utilisés, ces conducteurs/ opérateurs doivent être inclus. |  |
| 3.2.1 | Y a-t-il un programme de formation mis en place pour l'ensemble du personnel qui se traduit par un plan de formation individuel et des enregistrements sont-ils disponibles démontrant que le plan de formation a été réalisé? Le plan de formation est-il révisé chaque année? |  | | Un programme de formations est la procédure globale sur la formation. Un plan de formation est la liste de formations à suivre. Cette question concerne le programme et le plan mais l'implémentation doit être en accord avec la législation locale. Pour les nouveaux employés, le programme doit inclure la formation d'intégration.  Dans le cas où l'entreprise manipule/transporte des granulés plastiques, l'organisation doit déterminer les besoins en formation associés au programme OCS.  Un programme de formation couvrira les besoins basés sur les rôles et responsabilités spécifiques des employés et comprendra un calendrier de formation. L'organisation doit fournir un programme de formation pour tout le personnel concerné travaillant sur l'installation, y compris les rôles autres que la manutention des granulés, qui donnera lieu à des plans de formation individuels.  L'auditeur demandera un organigramme, sélectionnera quelques employés et demandera la description de leurs rôles et responsabilités et vérifiera les besoins de formation des employés associés au programme OCS.  Rechercher des enregistrements de formation mis à jour et des preuves individuelles de l'implémentation de ce programme de formation. Si le programme de formation ou plan de formation n'était pas suivi, des évaluations claires doivent être disponibles pour expliquer les divergences en lien avec les actions correctives. Directive UE: 89/391/CEArt.10  Certaines tâches / activités peuvent nécessiter une connaissance, une expérience ou une formation spécifique. Discutez si un effort conscient a été fait pour affecter des personnes qualifiées pour les aspects spécifiques (techniques) de l'entreprise, lorsque cela est nécessaire. L'analyse des risques est un document de base pour identifier ces tâches. | M |
| 3.2.2 | Les sujets suivants sont-ils couverts dans le programme de formation: |  | | Vérifier au hasard, sur un échantillon d'enregistrements, pour confirmer si les sujets mentionnés de a-n sont couverts. Le but de cette formation doit être en relation aux risques que les différents employés rencontrent et qui sont mentionnés dans l'évaluation des risques comme mentionné dans la question 2.1.1. Directive UE: 89/391/EEC Art. 10  La fréquence de la formation dépend de l'évaluation des risques et de la performance individuelle des employés, mais tous les sujets mentionnés dans les sous-questions doivent être couverts sur un cycle maximal de cinq ans.  Le "Guidelines des meilleures pratiques pour la sécurité lors du (dé) chargement des véhicules routiers de fret" <https://cefic.org/library-item/best-practice-guidelines-for-safe-un-loading-of-road-freight-vehicles> peut être utilisé pour définir avec plus de détail comment le programme de formation du prestataire de service logistique est établi |  |
| 3.2.2.a | - rapports d'incident, investigation et analyse? |  | | Le programme de formation doit couvrir les respnsabilités, les processus de notification, de classification et l'analyse des causes profondes. Afin de déterminer qui sera formé et l'étendue de la formation, on peut utiliser les «Directives pour l’étude des incidents logistiques et l’identification des causes profondes» du Cefic / ECTA / Fecc. <https://cefic.org/library-item/guidelines-for-investigation-logistics-incidents-identifying-root-causes-en> |  |
| 3.2.2.b | - manutention des matières dangereuses ? |  | | Note "N/A" si aucune matière dangereuse n'est manipulée. Noter un '1" si la formation couvre au moins toutes les exigences légales liées aux domaines dont s'occupent la société, par exemple ADR, ADNR, RID, IMDG, GHS, etc. Directive UE 98/4/CE Art. et ADR 1.3 |  |
| 3.2.2.c | - besoins relatifs au produit spécifique ou à la manutention? |  | | Non seulement les matières dangereuses peuvent présenter des dangers mais aussi d'autres produits ou manipulations peuvent provoquer certains risques. Donner une formation sur ces points serait une partie des mesures de prévention mentionnées dans l'analyse de risques. |  |
| 3.2.2.d | - Emploi d'EPI (Equipement de Protection Idividuelle)? |  | | Le programme de formation doit couvrir la politique de la société sur les EPI et l'utilisation et le remplacement de l'équipement.  Le programme de formation / les enregistrements doivent montrer explicitement le contenu de la formation. Faire un focus sur la connaissance réelle des salariés dans l'utilisation des EPI. Les EPI utilisés doivent être conformes à l'évaluation des risques effectuée. Les résultats dans les documents (positifs ou négatifs) doivent toujours être vérifiés avec l'interview des conducteurs / des opérateurs. Note de 1 si l'interview fournit une preuve positive. Si les enregistrements sont clairs, mais l'interview fournit une preuve négative, noter 0. Dans ces cas, il est recommandé d'ajouter un commentaire expliquant la note. |  |
| 3.2.2.e | - procédures écrites d'urgence de la société? |  | | Le programme de formation couvrant les procédures d'urgence doit inclure des aspects pratiques aussi bien qu'administratifs. |  |
| 3.2.2.f | - prévention et contrôle des déversements de liquides et de solides, à l'exception des granulés plastiques ? |  | | La formation doit inclure les procédures de chargement et de déchargement et les actions requises pour les opérateurs et les conducteurs en cas d'épandage. Dans le cas de transport intermodal, un aspect important du contrôle concerne également la vérification de toutes les ouvertures par exemple les trous d'homme et les vannes afin d'éviter les fuites, l'intégrité du container pendant le transit, qui comprend la vérification sur tous les lieux d'interface, comme les gares ferroviaires et les ports maritimes. Le conducteur doit vérifier lorsqu'un container est enlevé ou déposé.  La formation et la sensibilisation liées granulés plastiques sont traitées au point 3.2.2.n. |  |
| 3.2.2.g | - principes de comportement Basé sur la Sécurité (BBS)? |  | | La formation relative à la BBS doit être en phase avec les principes décrits dans les directives Cefic/ECTA BBS: "Guidelines Comportement Basé sur la Sécurité pour la formation des conducteurs et la conduite sécuritaire des véhicules de transport routier de marchandises" et "Guidelines des meilleures pratiques pour la sécurité lors du (dé) chargement des véhicules routiers de fret" ou équivalent et comporter au moins: l'observation, les indicateurs clés de performance, la performance individuelle et la recyclage  voir <https://cefic.org/library-item/best-practice-guidelines-for-safe-un-loading-of-road-freight-vehicles>  Il est recommandé que les entreprises autres que celles de transport mettent en œuvre de façon proactive leur propre plan BBS, sur la base des principes des programmes équivalents dans le transport. |  |
| 3.2.2.h | - prise de conscience de la sûreté proportionnelle au risque et leur rôle dans le travail (la sûreté de l'information doit être incluse)? |  | | Une formation sur la sensibilisation à la sûreté comportera la nature des risques de sûreté, reconnaissance des risques de sûreté, les méthodes à suivre et les méthodes pour réduire de tels risques et mettra en œuvre les actions à prendre lors d'un événement de sûreté. Il doit inclure la sensibilisation aux plans de sûreté (le cas échéant) selon les responsabilités et les devoirs des individus et leur rôle dans la mise en œuvre des plans de sûreté. Le programme de formation / les enregistrements doivent montrer explicitement le contenu du programme. Dans le cas des entreprises de transport, le personnel d'exploitation et les conducteurs doivent être interrogés.  La formation à la sécurité de l'information comprendra au minimum : l'importance des mots de passe sécurisés, la pertinence de données commerciales précises et la perte inappropriée de données, le hameçonnage.  L'évaluateur doit se concentrer sur la connaissance réelle des employés sur les aspects des risques mentionnés dans les lignes directrices (par exemple de la protection des informations et des biens). Les résultats dans les documents (positifs ou négatifs) doivent toujours être vérifiés avec l'interview du personnel. Note de 1 si l'interview fournit une preuve positive. Si les enregistrements sont clairs, mais l'interview fournit une preuve négative, noter 0. Dans ces cas, il est recommandé d'ajouter un commentaire expliquant la note. |  |
| 3.2.2.i | - l'évaluation des risques et le management des risques |  | | Dans le cas des entreprises de transport, consultez le «Guide sur l'évaluation des risques de sécurité pour les opérations de transport chimiques". Une référence spécifique est faite à l'annexe 1 du «Guide des meilleures pratiques pour la sécurité du (dé) chargement des véhicules routiers de fret". Identifier les personnes dans la société qui procèdent à l'évaluation des risques: Sécurité / Environnement / Sûreté( responsable, planificateurs, etc .): ont-ils suivi une formation en évaluation des risques? Dans le cas des entreprises de transport, une formation des conducteurs sur le fonctionnement et au niveau pratique est attendue. |  |
| 3.2.2.j | - compétence en matière de communication? |  | | Les conducteurs et lorsque applicable les autres opérateurs doivent avoir une connaissance des expressions applicables en anglais visées dans la section 6 du «Guide des meilleures pratiques pour la sécurité du (dé) chargement des véhicules routiers de fret" |  |
| 3.2.2.k | - tous les aspects liés à la prévention de la corruption et de la corruption? |  | |  |  |
| 3.2.2.l | - Formation de sensibilisation à l'épuisement professionnel et à la fatigue |  | | Cette question s’applique à tout le personnel opérationnel susceptible d’être affecté par l'épuisement et / ou la fatigue. "Epuisement" dans la compréhension de cette question se veut une détérioration de la performance mentale ou physique due à un travail physique ou mental prolongé - il se produit même chez les personnes qui ont eu un sommeil suffisant. Tout ce qui peut être nécessaire pour éviter l'épuisement professionnel est un "break" dans ce travail, ou un changement dans l'activité ("un changement est aussi bénéfique que le repos"). Le sommeil peut ne pas être nécessaire si un sommeil suffisant a déjà été pris. «Fatigue» ou la somnolence est la probabilité de s'endormir, en raison de manque de sommeil, l'éveil prolongé, ou le travail toute la nuit. |  |
| 3.2.2.m | - Politique d'éthique/code de déontologie de l'entreprise? |  | |  |  |
| 3.2.2.n | * sensibilisation et responsabilisation en matière de prévention des déversements/pertes, confinement, nettoyage et d'élimination des granulés plastiques, * procédures écrites pour prévenir, confiner, nettoyer et éliminer les déversements/pertes,dans le cas où l'entreprise manipule/transporte des granulés plastiques |  | | - Toute personne impliquée dans le transport ou la manipulation de granulés de plastique doit comprendre que les déversements de plastique sont aussi graves que les déversements de produits chimiques. Les conséquences des déversements de plastique sont moins immédiates, mais elles durent beaucoup plus longtemps dans l'environnement.  - La formation des employés doit inclure la théorie et des exercices pratiques.  - Les sous-traitants et les travailleurs extérieurs sur le site doivent être inclus dans le programme de sensibilisation, ce qui est une exigence minimale. Les organisations externes pour lesquelles les sous-traitants travaillent sont responsables de la compétence de leur personnel. Si des conducteurs et/ou des travailleurs extérieurs sur le site sont présents lors de la visite, l'auditeur les interrogera pour vérifier la mise en œuvre du plan de formation. | M |
| 3.2.3 | Les employés sont-ils informés de l'évolution du programme OCS de l'entreprise ? |  | | Les informations fournies aux employés seront conservées | M |
| 3.2.4 | Les employés sont-ils encouragés à faire part de leurs commentaires sur le programme OCS de l'entreprise à leur hiérarchie ? |  | | Des enregistrements de la communication seront conservés | M |
| 3.2.5 | Un programme de formation aux premiers secours pour des personnes identifiées est-il défini et mis en œuvre? |  | | Vérifier, même si ce n'est pas exigé de façon réglementaire, que le programme de formation aux premiers secours soit documenté et mis en œuvre (y compris la formation de rafraîchissement). Vérifier les participants et la fréquence. Si cela est exigé légalement: vérifier la conformité à la réglementation en plus de ce qui est décrit précédemment. L'évaluateur doit identifier dans les commentaires si les premiers secours de la société évaluée couvrent: a) un bureau, ou b) un site opérationnel. |  |
| 3.2.6 | Les écarts par rapport au plan sont-ils effectivement suivis? |  | | Exemple: maladie ou absences imprévues pour toute autre raison. Les nouvelles embauches et le turn over doivent également être prises en compte. |  |
| 3.2.7 | L'efficacité de la formation est-elle vérifiée pour chaque employé? |  | | Des preuves doivent être disponibles pour montrer que l'efficacité de la formation a été vérifiée. Ceci peut être un test après la formation, une évaluation du travail de l'employé un certain temps après la formation, une mesure du rendement de la performance |  |
|  |  |  | |  |  |
| **3.3** | **Comportement basé sur la sécurité (BBS)** |  | | **Comportement basé sur la sécurité (BBS)** |  |
|  |  |  | | Les guidelines BBS existent: "Guidelines Comportement Basé sur la Sécurité pour la formation des conducteurs et la conduite défensive des véhicules de transport routier de marchandises" et "Guidelines des meilleures pratiques pour la sécurité lors du (dé) chargement des véhicules routiers de fret" Section 1  voir <https://cefic.org/library-item/best-practice-guidelines-for-safe-un-loading-of-road-freight-vehicles> Il est recommandé que les entreprises autres que celles de transport mettent en œuvre de façon proactive leur propre plan BBS, sur la base des principes des programmes équivalents dans le transport. |  |
| 3.3.1 | Un plan de mise en œuvre de BBS a-t-il été établi avec des objectifs, des ressources et des délais? |  | | Vérifiez qu'il existe un plan de mise en œuvre documenté ou un programme établi avec des objectifs et un état à jour mentionnant les résultats. Les objectifs pourraient être inclus dans les objectifs généraux de l'entreprise. S' il y a un doute, évaluer cette question après avoir évalué la section BBS des modules SQAS spécifiques. Dans le cas des services de transport et d'entreposage évaluer à partir du "Guidelines des meilleures pratiques pour la sécurité du (dé) chargement des véhicules routiers de fret", partie A, chapitre 1,afin de déterminer le niveau de mise en œuvre des 4 niveaux BBS donnés dans le guide. Les entreprises évaluées qui ne sont pas directement impliquées dans le (dé) chargement des véhicules de transport routier de marchandises pourraient utiliser les lignes directrices pour avoir un programme équivalent en place et pour évaluer son niveau de la mise en œuvre L'évaluateur devrait enregistrer dans les commentaires le niveau BBS que la société a mis en place | X |
| 3.3.2 | Les responsabilités respectives de tout le personnel dans la mise en œuvre du BBS ont-elles été identifiées? |  | | Rehercher les descriptions des tâches se référant aux responsabilités en relation avec le BBS. La direction est principalement responsable de la mise en œuvre et du support continuel du programme de BBS. Elle doit avoir des rôles définis, fournir la main-d'oeuvre, et résoudre les problèmes pour une mise en oeuvre réussie dont le résultat est contrôlé selon les objectifs. Le personnel administratif doit comprendre et supporter le programme de BBS de façon à éviter/éliminer un planning et des instructions qui peuvent être conflictuels avec les principes du BBS. Les formateurs ne donnent pas seulement la formation sur le BBS mais ils collectent aussi les données et font un rapport à la direction sur les résultats. Tout le personnel doit comprendre le but du programme de BBS, être positivement engagé à participer et accepter les changements préventifs résultant des recherches et analyse du BBS. |  |
| **3.4** | **Politique du travail et droits de l'homme** |  | |  |  |
| 3.4.1 | Des mécanismes spécifiques sont-ils en place pour assurer une mise en œuvre effective de la politique de gestion des carrières et de la formation professionnelle de votre entreprise ? |  | | Les mécanismes suivants doivent être en place: processus transparent de recrutement (communiqué clairement et formellement à tous les candidats), évaluation régulière (au moins une fois par an) de la performance individuelle, cadre de développement individuel et plan de carrière pour tous les employés, mesures officielles favorisant la mobilité professionnelle , politique visant à donner la priorité au recrutement interne, services de formation, développement des compétences, mesures officielles pour anticiper ou réduire les licenciements et les impacts négatifs associés (par exemple une compensation financière, services d'aide pour trouver un autre emploi) |  |
| 3.4.2 | Des mécanismes spécifiques sont-ils en place pour assurer une mise en œuvre effective de la politique de non-discrimination de votre entreprise ? |  | | Les mécanismes suivants doivent être en place: engagement public de l'entreprise pour éviter la discrimination (par exemple la couleur, la race, le sexe, la religion, l'origine ethnique, l'origine sociale), mesures proactives de l'entreprise pour éviter toute discrimination lors de la phase de recrutement, sensibilisation spécifique de l'entreprise et programmes de formation pour les managers, objectifs spécifiques de l'entreprise (dépassant les exigences légales) à employer des personnes handicapées, conditions de travail et mise à disposition de postes de travail adaptés aux handicapés, mesures spécifiques de l'entreprise afin de promouvoir l'égalité des sexes en milieu de travail (ex:groupes de réseaux, programmes de promotion des femmes, égalité des salaires, etc), procédure de signalement (rapport de l'employé sur des malfaçons suspectées au travail) mesures disciplinaires appliquées |  |
| 3.4.3 | Des mécanismes spécifiques sont-ils en place pour assurer une mise en œuvre effective de la politique de votre entreprise contre le travail des enfants? |  | |  |  |
| 3.4.4 | L'entreprise assure-t-elle qu'elle n'a pas recours au travail pénitentiaire de façon forcée, imposée ou non-volontaire ? |  | | Pas de guide de lecture |  |
| **4** | **Préparation et réponse aux urgences sur site et hors site** |  | | **Préparation et réponse aux urgences sur site et hors site**  **Lors d'une évaluation TRANSPORT SERVICE, ESAD distributor ou RAIL CARRIER, des plans d'intervention d'urgence sur site et hors site seront nécessaires. Pour les autres fournisseurs de services, seul le plan de réponse aux urgences sur site sera exigé.** |  |
| 4.1 | Existe-t-il un plan écrit pour faire face aux urgences sur site et hors site et aux crises potentielles?  Note: le texte souligné ne s’applique que lorsqu'un plan d’urgence hors site est requis, en plus du plan d’urgence sur site. |  | | Le plan d'urgence écrit doit couvrir **tous les scénarios applicables**, tous les items indiqués en 4.2 et doit être régulièrement mis à jour.  Dans le cas où l'entreprise manipule ou transporte des granulés plastiques, les scénarios à envisager doivent inclure un accident impliquant une perte de granulés dans l'environnement. Ce cas doit être traité comme une urgence.  Vérifier si toutes les dispositions décrites sont en vigueur. Vérifier si les individus comprennent leurs responsabilités en cas d'urgence. Le plan d'urgence doit contenir aussi tous les contacts spécifiques client sur une base 24/7. Une urgence peut se transformer en crise. Vérifier que ce plan de crise fait partie intégrante du plan d'urgence.  Cette question s’applique également aux fournisseurs de services qui ne font que sous-traiter que d’autres sociétés. Le prestataire de services peut transmettre les exigences à ses sous-traitants, mais il leur incombe de tester ou de vérifier si leurs sous-traitants sont en mesure de faire face aux situations d'urgence définies.  L'évaluateur doit rechercher un plan écrit détaillant la réponse de l'entreprise (ou d'une entreprise sous contrat) similaire à la réponse de niveau 3 de l'ICE. Ce plan d'urgence doit pouvoir prendre en charge la récupération des équipements endommagés, la récupération du produit et le confinement et l'atténuation de tout déversement. Ce service peut être pris en charge par un tiers intervenant d'urgence externe qui a été officiellement nommé. | M |
| 4.2 | Le plan écrit contient-il les informations suivantes: |  | |  |  |
| 4.2.a | - responsabilités individuelles |  | | L'évaluateur doit vérifier que les responsabilités du top management aux superviseurs d'incident sont clairement définies, cela aide par des séparations claires et des rapports. |  |
| 4.2.b | - dispositions pour la couverture 24/7 par des interlocuteurs formés? |  | | L'évaluateur doit demander un registre de superviseurs d'incident et quelle méthode est employée pour obtenir une couverture 24/7; à partir de ce point, des questions doivent être posées sur la couverture 24/7 sur site par les superviseurs d'incident et la réception par eux du planning de couverture 24/7. |  |
| 4.2.c | - une liste des différentes parties à informer avec les contacts détaillés (clients, autorités)? |  | | Le plan d'urgence doit détailler les parties à informer dans le cas de situation d'urgence, à la fois en interne et à l'externe. |  |
| 4.2.d | - une procédure écrite pour circuler l'information vers l'entourage, la presse et d'autres parties interessées d'un accident/incident sérieux survenu sur le site? |  | | Vérifier que cette procédure soit incorporée dans le plan d'urgence. Les différentes responsabilités et compétences doivent être mentionnées ainsi que les formations nécessaires par les employés s'occupant de la communication et de l'information. Rechercher la liste mise à jour des numéros de contact des parties concernées. |  |
| 4.2.e | Dans le cas où l'entreprise manipule/transporte des granulés plastiques, existe-t-il une ou plusieurs procédures documentées comprenant :   * Des instructions pour la gestion du nettoyage, l'utilisation de l'équipement de nettoyage et l'élimination des granulés après un déversement/une perte afin de prévenir l'impact sur l'environnement ? * Une définition claire d'un scénario de nettoyage acceptable après l'incident ? |  | | L'établissement doit maintenir un niveau d'entretien des locaux conforme à la définition figurant dans l'annexe.  En cas d'incident, les granulés doivent être immédiatement collectés pour éviter que le vent/la pluie n'augmente l'impact environnemental.  Si l'incident se produit sur la route, la circulation augmente également le risque d'impact environnemental. En fonction de la législation locale concernant l'intervention des brigades de secours publiques, la société de transport définira les responsabilités du conducteur pendant l'urgence. L'expéditeur doit être contacté pour obtenir de l'aide ou des conseils. | M |
| 4.3 | L'équipement d'urgence est-il entretenu, testé et vérifié de façon régulière ? |  | | Les tuyaux d'incendie les extincteurs, les bouteilles de rinçage pour les yeux, les douches d'urgence, les appareils respiratoires, trousse de secours doivent être entretenus/vérifiés/testés de façon régulière. Les intervalles dépendent de l'équipement et de la législation locale. La preuve peut être vue sur l'équipement ou dans le rapport adéquat. |  |
| 4.4 | Y a-t-il eu, durant ces 12 derniers mois, un test du plan d'urgence sur site et hors site ? |  | | La preuve d'un exercice pratique de situation d'urgence pour tester le système dans des situations d'urgence sur site et hors site durant les 12 derniers mois est requise. Pour les situations d’urgence hors site, un tel exercice peut se limiter à tester le système de communication d’urgence et les mesures à prendre sur place pour gérer un incident hors site (il n’est pas nécessaire de faire une simulation d'urgence hors site). Un rapport d'évaluation détaillé d'un incident réel hors site au cours des douze derniers mois répondrait également aux exigences de cette question. Un test possible peut être: téléphoner à un conducteur, il doit chercher un parking et rappeler. Puis interview avec une liste de contrôle particulière a) expliquer au conducteur ce qui s'est passé, comme si une vanne fuyait b) demander au conducteur ce qu'il doit faire c) comparer avec la liste de contrôle c) conclusion, ce qui manquait, plan d'amélioration: exemple formation, date, signature. | X |
| 4.5 | Y a-t-il un plan de continuité d'activité qui comprend les pannes de systèmes informatiques et le plan contient-il les contacts des clients à informer ? |  | | Il s'agit d'un plan pour s'assurer que les opérations continuent en cas d'interruptions du travail/de catastrophes dues à différentes raisons.  Le plan désignera les personnes responsables qui seront préparées et réagiront à l'urgence. |  |
| **5** | **Analyse des performances et revue de direction** |  | | **Analyse des performances et revue de direction** |  |
| **5.1** | **Rapport des non-conformités, investigation, analyse et action corrective** |  | | **Rapport des non-conformités, investigation, analyse et action corrective** |  |
|  |  |  | | Des données doivent être disponibles à chaque phase de l'activité depuis la demande client jusqu'à la réaction et le retour client. La collecte et l'analyse des données peuvent indiquer des moyens pour améliorer le service ou réciproquement peuvent détecter le commencement d'une dégradation insidieuse du service avant qu'elle ne devienne un problème majeur. Pour vérifier l'opération satisfaisante du système de remontée, plusieurs sources d'information doivent être contrôlées comme des rapports d'assurance, des plaintes et des pénalités de clients, des retours d'information d'observations internes (p.e. conducteurs). |  |
| 5.1.1 | Y a-t-il un système documenté d'enregistrement et d'investigation de non-conformités concernant: |  | | Cette question (items a à h) n'est évaluée positivement que s'il existe un système documenté en vigueur pour l'enregistrement et l'investigation, clarifiant ce qu'est une non-conformité, qui doit rapporter, comment et à qui. Ces questions sont applicables pour tous les domaines tels que l'environnement, la sécurité & la santé, la sûreté, la RSE. |  |
| 5.1.1.a | - des accidents & incidents ? |  | | Accident: Un événement fortuit qui a pour résultat une perte de qualité, blessure, maladie ou endommagement. Incident: Un événement fortuit qui aurait pu avoir pour résultat une perte de qualité, blessure, maladie ou endommagement. Si des matières dangereuses sont impliquées, ADR § 1.8.5. pourrait être pertinent. Vérifiez également si ces événements sont pris en compte dans le rapport du CSTMD.  Les incidents entraînant la perte de granulés dans l'environnement doivent être enregistrés, faire l’objet d’une enquête, et être suivis.  L'évaluateur peut également recouper les informations provenant des réclamations d'assurance et du département des ressources humaines. | M |
| 5.1.1.b | - des manquements à la sûreté et les menaces |  | | Tout événement impliquant un manquement de sûreté ou des dangers tels que le vol, le vandalisme, entrée sans autorisation, intrusion dans le système informatique,… doit être enregistré et géré. |  |
| 5.1.1.c | - comportement dangereux & situations dangereuses |  | | Des situations ou comportements qui n'auraient pas pour résultat la perte de qualité, des blessures, maladie ou endommagement mais qui ont le potentiel de l'avoir doivent être enregistrés et suivis. Le nombre d'enregistrements disponibles doit être confirmé par l'évaluateur lors de l'inspection du site. S' il n'y pas d'enregistrement dans les dossiers, l'évaluateur doit prendre en compte des éléments trouvés lors de la visite de comportement dangereux ou de conditions dangereuses et noter cette question 0. |  |
| 5.1.1.d | - le respect de la réglementation |  | | p.e. l'observation du retard de la mise en œuvre des exigences d'une nouvelle réglementation, amendes |  |
| 5.1.1.e | - contamination du produit |  | | Suffisament explicite |  |
| 5.1.1.f | - divergences dans la qualité et la quantité des produits, les livraisons incomplètes |  | | Toute divergence dans la qualité et la quantité des produits (en dehors des opérations normales) est prise en considération. |  |
| 5.1.1.g | - corruption et soudoiement |  | | L'évaluateur doit demander à voir les fichiers d'enregistrement des non-conformités. Si le fichier est vide et l'entreprise affirme qu'il n'y a pas de non-conformité, enregistrer un commentaire. Si l'entreprise affirme que ces documents sont confidentiels, marquer 0 et enregistrer un commentaire |  |
| 5.1.1.h | -doléances et conclusions des procédures disciplinaires ? |  | | L'évaluateur doit demander à voir les fichiers d'enregistrement des non-conformités. Si le fichier est vide et l'entreprise affirme qu'il n'y a pas de non-conformité, enregistrer un commentaire. Si l'entreprise affirme que ces documents sont confidentiels, marquer 0 et enregistrer un commentaire |  |
| 5.1.2 | Un rapport détaillé sur les non-conformités est-il fourni au Management responsable contenant: la cause immédiate, les causes profondes et les recommandations pour des actions correctives pour empêcher la répétition des problèmes? |  | | Les critères qui déclenchent, pour une non-conformité, une enquête sur l'analyse de la cause fondamentale doivent être définis. Vérifiez qu'il existe un processus /une procédure écrite qui définissent l'enregistrement, la recherche, l'analyse des causes profondes et des mesures correctives à prendre, avec des échéances pour les actions. Reportez-vous aux "Lignes directrices pour enquêter sur les accidents de transport / incidents et analyse des causes profondes". Dans ces cas, un rapport écrit détaillé doit être préparé pour le manager responsable sans délai indu et en accord avec la procédure interne. Vérifiez si l'entreprise dispose d'un système pour vérifier l'efficacité des actions correctives. | X |
| 5.1.3 | Après un incident/accident les employés et les contractants concernés sont-ils informés et, si nécessaire, formés à l'aide de l'analyse des causes profondes? |  | | Le retour d'informations d'un accident à tous les employés et contractants concernés est important pour apprendre d'un événement et pour éviter que cela ne se reproduise dans le futur. L'analyse des causes profondes doit être la base pour de tels retours d'informations. Vérifier si les employés sont au courant des incidents et des mesures préventives. L'analyse des causes profondes doit aussi couvrir les incidents de sûreté. |  |
| 5.1.4 | Y-a-t-il une procédure en place pour informer le client rapidement de toutes les non-conformités impliquant ses transports/produits? |  | | D'après les enregistrements, vérifier que le client concerné est bien informé quand son envoi est impliqué et que ceci est fait de façon régulière. Noter "0" si cela n'est pas systématique | X |
| 5.1.5 | Le Conseiller pour la sécurité des matières dangereuses est-il impliqué après un incident où des matières dangereuses sont mises en jeu? |  | | Vérifier les rapports de l'incident de même que le rapport annuel du DGSA. ADR 1.8. |  |
| **5.2** | **Objectifs QHSE&Séc&RSE. Et analyses de tendance** |  | | **Objectifs QHSE&Séc&RSE. Et analyses de tendance** |  |
| 5.2.1 | Une méthode est-elle en place pour analyser les données de QHSE&Séc&RSE en vue d'identifier les tendances, et de fixer des objectifs. Y a-t-il un plan d'actions en place pour atteindre ces objectifs? |  | | Un système efficace doit être en place pour l’enregistrement et l’analyse des données, permettant d’identifier la tendance dans le nombre de non-conformités QHSE&Séc&RSE. Rechercher des preuves qu’un tel système existe. Demander à voir un résumé de l’analyse des tendances de(s) l’année(s) précédente(s). Si une société a déjà été évaluée, les données doivent être disponibles pour les 3 dernières années, ce qui doit prouver une amélioration continue. Si non, la question doit être notée 0.  Des exemples d'objectifs de RSE peuvent être le nombre de transports et/ou accidents de personnes, les dommages causés à l'environnement, les personnes formées, le nombre d'audits internes / externes, etc Les grandes entreprises peuvent utiliser les rapports "consolidés", y compris les données de leurs filiales, mais l'analyse des données de la filiale évaluée doit être disponible. |  |
| 5.2.2 | Dans le cas où l'entreprise manipule/transporte des granulés de plastique, des objectifs de performance sont-ils établis ? |  | | Les objectifs de performance doivent être catégorisés selon l'engagement OCS et la hiérarchie des pertes de granulés. Les objectifs de performance en matière de perte de granulés (par exemple, aucune perte de granulés) doivent être conformes à l'engagement d'OCS, communiqués à toutes les personnes travaillant sur le site, suivis et révisés lors de la revue de direction annuelle (voir 5.4.1.g). | M |
| 5.2.3 | Si l'entreprise manipule/transporte des granulés de plastique, dispose-t-elle d'indicateurs clés de performance internes : |  | |  |  |
| 5.2.3.a | Question supprimée |  | |  | ~~M~~ |
| 5.2.3.b | Question supprimée |  | |  | ~~M~~ |
| 5.2.3.c | Nombre et volume des incidents entraînant un rejet non récupéré (perte) de granulés plastiques, flocons, poudres ou granules sur le sol ou dans l'eau à l'extérieur de l'établissement et estimé à plus de 0,5 litre ou 0,5 kilogramme par incident. |  | | L'entreprise doit utiliser une méthodologie pour mesurer la perte de granulés. Si cela n'est pas possible, les déversements récupérés doivent être pesés ou estimés. Une estimation des pertes de granulés basée sur les points suivants sera acceptable :   * Les déversements en mer sont perdus à 100%. * Les déversements au niveau des voies navigables intérieures sont perdus à 50%. * Les déversements sur le bord de la route sont perdus à 5%. * Les déversements sur le parking (pavé ou en béton) d'un entrepôt sont perdus à 0,5%. * Les déversements dans un entrepôt couvert sont perdus à 0,005% car ils peuvent être balayés et pelletés mais sont toujours déplacés par les pneus du chariot élévateur ou les semelles des chaussures de l'opérateur * Les déversements au bord de la route (suite à un accident) sont perdus à 0,5% s'ils sont déversés sur un sol meuble (sable, champ, gravier) * Les déversements au bord de la route (suite à un accident) sont perdus à 0,05 % s'ils sont déversés sur du béton, de l'asphalte, de la chaussée * 0,005 % des pellets collectés dans les tamis d'égout sont également perdus pour les mêmes raisons que celles exposées précédemment. Ainsi, pour 100 grammes collectés dans le tamis d'égout, 0,005 grammes sont perdus dans l’environnement. | M |
| 5.2.3.d | Pourcentage d'employés et de sous-traitants travaillant avec des granulés ayant reçu une formation opérationnelle |  | |  | M |
| 5.2.3.e | % d'inspections/auto-évaluations OCS programmées/planifiées qui ont été exécutées. |  | |  | M |
| 5.2.3.f | % des partenaires concernés par la manutention des granulés avec lesquels l'entreprise a fait la promotion de la sensibilisation aux pertes de granulés et du programme OCS ? |  | | Les sous-traitants mentionnés dans la ligne directrice de la question 1.1.1.2. b seront la cible de cette promotion.  La pertinence du fournisseur prenant en charge les granulés sera définie par l'entreprise évaluée. | M |
| 5.2.3.g | % de contrat(s) où il existe une clause OCS avec les fournisseurs concernés par la prise en charge de granulés ? |  | |  | M |
| 5.2.4 | Le plan d'actions Santé, Sécurité, Sureté, Environnement et RSE de la société a-t-il été révisé selon le programme Responsible Care applicable |  | | Responsible Care est une initiative mondiale de l'industrie chimique. En Europe, cette initiative RC est sous le contrôle du Cefic, l'Association Européenne de l'Industrie Chimique. L'entreprise doit disposer d'un plan d'action HSSE & RSE conforme aux principes fondamentaux de la RC - et le plan d'action doit pouvoir être relié à ces principes.  Dans le programme de RC applicable, il est décrit comment un tel examen est organisé, par exemple, présentation annuelle à l'ECTA ou à l'Association nationale responsable / Fecc European Responsible Care pour les distributeurs.  Se référer à:  <https://www.ecta.com/Responsible-Care>  <https://www.fecc.org/about-fecc/what-is-responsible-care/fecc-european-responsible-care-programme/>  <https://cefic.org/responsible-care/> |  |
| 5.2.5 | La société fait-elle la promotion des principes de "Responsible Care" à ses partenaires de la logistique? |  | | Un des facteurs clé du succès de RC est la promotion du programme au sein de la chaîne d'approvisionnement. La société doit promouvoir activement ses partenaires de la logistique à joindre le programme RC. |  |
| 5.2.6 | L’indicateur concernant la perte de granulés mentionné au point 5.2.3.c est-il communiqué à l'association professionnelle correspondante ? |  | | L'auditeur vérifiera que l'entreprise a fait une communication à l'association professionnelle, lorsque ceci est exigé par celle-ci. | X |
| 5.3 | **Audits internes** |  | | **Audits internes** |  |
| 5.3.1a | Existe-t-il un programme documenté pour l'audit interne de tous les thèmes du SQAS en accord avec la législation en vigueur et les permis d'exploitation ? |  | | Les sous-traitants totalement intégrés doivent être inclus dans le programme d'audit interne.  Pour un contrôle effectif des Systèmes de Management, il est nécessaire d'auditer chaque domaine du Système de management. De tels audits doivent être minutieux et exhaustifs. Les audits doivent également couvrir le système d'information. L'évaluateur doit rechercher un plan d'audit écrit comportant un système détaillé. Un document spécifiant ce qui doit être évalué, avec quelle fréquence, et par qui doit être disponible.  La fréquence dépendra du résultat du (des) audit(s) précédent(s) et de l'importance que revêtent pour l'entreprise les activités faisant l'objet de l'audit.  Le programme d'audit prendra en considération :   * La compétence et la formation des auditeurs internes et leur indépendance. * Les actions pour les non-conformités identifiées lors des audits * Les rapports d'audit * La gestion de tout changement dans les opérations de l'installation * Les mesures prises à la suite d'incidents * L'efficacité des mesures préventives   Vérifier spécialement si les thèmes (chapitres) du SQAS sont suffisamment couverts.  La situation actuelle de la société doit être comparée avec la législation en vigueur et les permis. Les sous-traitants complètement intégrés doivent être inclus dans le programme d'audit | M |
| 5.3.1b | Pour l'audit annuel interne des exigences de l'OCS couvrant :   * la conformité du plan d'inspection de routine à l'intérieur et à l'extérieur de ses limites physiques, et son efficacité * l'état de l’entretien des locaux, * l'efficacité et l'adéquation des procédures, de l'équipement et des instructions pour éviter les déversements et une perte potentielle dans l'environnement * l'estimation de la quantité de granulés perdus par an comme moyen de suivre les progrès vers l'objectif de zéro perte de granulés. |  | |  | M |
| 5.3.2 | Pour les non-conformités constatées durant les audits, des plans d'actions sont-ils développés et des actions correctives sont-elles prises ? |  | | Demander à voir les compte-rendus, les notes et les rapports prouvant que des plans d'action ont été élaborés, suivis et les actions correctives ont véritablement été effectuées. L'entreprise doit avoir un système documenté de validation de l'efficacité des mesures prises. |  |
| 5.3.3 | Est-ce que les auditeurs ont une formation/compétence liée à l'audit et aux techniques d'évaluation ? |  | | Les audits internes doivent être effectués par des personnes formées en audit et techniques d'évaluation, être indépendants de l'activité qui fait partie de l'audit et être au niveau approprié au sein de l'organisation. Demander des preuves (participation à des cours, syllabus, diplômes, organigramme, expérience, évaluation des compétences, etc...) ...) |  |
| 5.3.4 | Des visites de sécurité sont-elles menées et documentées par les managers appropriés et ce de façon périodique ? |  | | Les visites de sécurité sont des inspections périodiques concernant la sécurité. La Direction Générale est le Responsable qui a le plus haut niveau de responsabilité opérationnel sur site. C'est pourquoi il est important qu'elle participe aux inspections SHE. Une visite tous les trois mois est un minimum. |  |
| **5.4** | **Réunions de revue de direction** |  | | **Réunions de revue de direction** |  |
| 5.4.1 | Une réunion formelle de revue de direction est-elle organisée au moins une fois par an par la Direction générale pour examiner le système de management qui comprend au minimum les éléments suivants: |  | | Vérifier qu'une revue de direction officielle des systèmes de management a été tenue, au moins annuellement, pour évaluer l'efficacité globale de ces systèmes.  Les grandes entreprises peuvent montrer des rapports de revues "consolidées" couvrant les informations de toutes leurs filiales, mais l'analyse des systèmes de gestion de la filiale évaluée devrait être disponible. |  |
| 5.4.1.a | l'état des actions issues de la revue de direction précédente |  | | Pas de guide de lecture |  |
| 5.4.1.b | le rapport d'évaluation du CSTMD (si applicable) |  | | Pas de guide de lecture |  |
| 5.4.1.c | la performance des sous-traitants |  | | Pas de guide de lecture |  |
| 5.4.1.d | l'efficacité du programme de formation |  | | Pas de guide de lecture |  |
| 5.4.1.e | les résultats d'audits internes et externes |  | | Pas de guide de lecture | M |
| 5.4.1.f | le suivi des tendances des indicateurs clés de performance SHEQ, Sec & RSE, des indicateurs de performance clés BBS et des indicateurs de performance Responsible Care (si applicable) |  | | Pas de guide de lecture | M |
| 5.4.1.g | la mesure dans laquelle les objectifs SHEQ, Sec & RSE ont été atteints |  | | Pas de guide de lecture |  |
| 5.4.1.h | l'efficacité des programmes de réduction des émissions (y compris les émissions de GES) exigés dans les modules SQAS Service de transport, SQAS Station de lavage et SQAS entreposage, s'ils sont applicables ? |  | | Pas de guide de lecture |  |
| 5.4.1.i | l'efficacité des programmes sur la réduction des déchets exigée par la question 2.6.4 |  | | Pas de guide de lecture |  |
| 5.4.1.h | les résultats de la dernière évaluation SQAS (si applicable) |  | | Pas de guide de lecture |  |
| 5.4.1.k | le résultat des exercices d'intervention d'urgence |  | | Pas de guide de lecture |  |
| 5.4.1.l | l'état de la conformité aux règlementations locales, nationales et européeennes |  | | Pas de guide de lecture | M |
| 5.4.1.m | les recommandations pour l’amélioration continue |  | | Les recommandations doivent inclure des mesures visant à prévenir la perte de granulés pastiques dans l'environnement, le cas échéant. | **X** |
| 5.4.2 | La Direction a-t-elle pris en compte les recommandations du 5.4.1. et défini un plan d'action d'amélioration avec des actions attribuées et des échéances? |  | |  |  |
| 5.4.3 | La Direction Générale contrôle t-elle, à chaque réunion de Direction, les progrès par rapport aux objectifs sur les sujets relatifs à QHSE&Séc et RSE ? |  | | Il doit être évident, qu'à chaque réunion appropriée de Direction organisée par la Direction Générale, les sujets relatifs à QHSE&Séc et RSE doivent être contrôlés régulièrement par rapport aux objectifs et que des buts doivent être fixés. Vérifier si cela est fait. Il doit être défini qui est la Direction générale responsable. |  |
| 5.4.4 | Y a-t-il une preuve que les enseignements sur les sujets QHSE&Séc sont partagés avec le personnel? |  | | Il doit exister un processus en vigueur entre la Direction et les employés sur les questions de QHSE&Séc. pour partager les connaissances et pour soulever tout sujet de préoccupation. Des manières d'opérer peuvent être des réunions à thème ou des discussions en tête-à-tête. Demander des preuves détaillées objectives qu’un retour d'information est partagé et que la participation des employés est encouragée. |  |

# **Annexe: Définitions relatives aux questions sur la perte de granulés plastiques**

|  |  |
| --- | --- |
| **Liste des concepts** | **Définition** |
| Nettoyage | Récupération des granulés qui ont été déversés. La récupération de granulés issus d'une pollution historique est couverte par la dépollution. |
| Bon entretien des locaux | L'élément principal d'un bon entretien des locaux est de s'assurer que les déversements sont évités comme premier niveau de protection dans la hiérarchie des pertes de granulés. Cela peut inclure la promotion de comportements exemplaires en matière de manipulation des granulés et la mise à disposition d'outils pour prévenir les déversements.  L'établissement doit disposer d'instructions garantissant qu'en cas de déversement accidentel, les granulés relâchés sont collectés dans les plus brefs délais et qu'en cas de fuite, les granulés relâchés sont collectés systématiquement afin d'éviter que les granulés ne se perdent dans l'environnement.  Une attention particulière doit donc être accordée pour minimiser les granulés relâchés dans les zones où il y a une forte probabilité de perte dans l'environnement, par ex :   * à proximité des égouts et des canalisations qui ne disposent pas d'installations de collecte des granulés ou qui ne sont pas reliés à la STEP de l'usine de fabrication, * dans les zones à fort trafic (par exemple, près des portes), * dans les zones proches de la ligne de clôture, * à proximité de zones gravillonnées ou non pavées, * dans les zones où les granulés relâchés peuvent être ramassés par le vent ou l'eau (pluie) et transportés à l'extérieur, * ...   Les incidents doivent être signalés en temps utile pour permettre un nettoyage rapide et efficace des granulés répandus. La fréquence des rondes de nettoyage doit être évaluée en fonction de l'exposition aux granulés relâchés ainsi que du risque de perte de granulés.  Les standards concernant l’entretien des locaux doivent être vérifiées fréquemment pour s'assurer que les standardss sont correctement maintenues. |
| Hiérarchie des mesures | Les procédures de mise en œuvre du système sont, dans l'ordre de priorité suivant: la prévention des déversements, le confinement, puis le nettoyage, l'objectif étant de prévenir la perte de granulés dans l'environnement. |
| Incident | Un événement inhabituel ou inattendu qui a eu ou pouvait avoir un impact sur l'environnement. Il peut également s'agir de la détection de déversements chroniques et de pertes. |
| Loss | **Rejet ponctuel ou prolongé de granulés HORS du périmètre d'exploitation dans l'environnement (ex : eau, sol...) et qui ne sont pas récupérés.** |
| Fuite | Échappée de granulés d'un processus ou d'un système se produisant sur une période prolongée et nécessitant des mesures d'atténuation pour être évitée. Le terme de fuite peut également être considéré comme une forme de déversement. |
| Non-conformité | Non-respect des exigences Core de l'OCS ou des exigences spécifiques obligatoires. |
| Granulés plastiques | **Masse de matière de moulage préformée, ayant des dimensions relativement uniformes, utilisée comme matière première dans les opérations de fabrication de produits en plastique.**  (Source: EN ISO 472:2013+A1:2018 (modifié))  *NOTE 1: dans le présent document, les granulés, poudres, flocons et poussières de plastique, y compris les matériaux recyclés, sont désignés par le terme "granulés".*  *a)* ***Poudre de plastique*** *: fines particules qui servent de matière première dans les opérations de fabrication de produits en plastique.*  *b)* ***Flocon de plastique*** *: petite matière plate de forme régulière ou irrégulière qui sert de matière première dans les opérations de fabrication de produits en plastique ou de plastique qui a été déchiqueté. Les flocons de plastique peuvent être fabriquées ou générées par l'agglomération de poussière ou de poudre de plastique lors du traitement des matières plastiques.*  *c)* ***Poussière de plastique :*** *fines particules de forme et de taille irrégulières, produites lors de la fabrication, de la manipulation, du transport, de l'usinage ou du traitement des plastiques.*  *NOTE 2: Les granulés sont produits dans de nombreuses couleurs. Les pellets de plastique sont également appelées "granulés" ou "nurdles" et sont normalement de forme sphérique ou lenticulaire.*  *NOTE 3 Dans certains pays, le plastique peut également être appelé "résine".* |
| Barrière/mesure de prévention | soit une barrière physique ou une procédure qui empêche un déversement de se produire. |
| Barrière/mesure d'atténuation | soit une barrière physique ou une procédure qui empêche un déversement d'entraîner une perte pour l'environnement. |
| Déversement | Libération ponctuelle ou prolongée de granulés qui, lorsqu'ils sont efficacement contenus, n'entraînent pas de perte pour l'environnement. |